

DELIBERATION N° 2024-13

Objet de la délibération : Procès-verbal du comité syndical du 07/04/2024

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	47
Votants	54
Dont pouvoir	7

Date de la convocation	21/03/2024
------------------------	------------

Date d'affichage	12/04/2024
------------------	------------

L'an deux mille vingt-quatre le 3 avril à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 21 mars 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF
T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE
T3 : M. Benoît BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA
T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Francis GUERRIER, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT
T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE
T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, M. Michael ROUSSEAU
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN
EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS
Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à M. Dany ROUGERIE
M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean Daniel BEAUDI
M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. Didier FENOUILLET
Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. Michel LEGRAND

Délégués excusés :

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Yves DELAYE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Gilles DURAND, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Ali KAMECHE, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Le procès-verbal, qui a été transmis à chacun des membres du Comité Syndical, n'appelle aucune observation de leur part.

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 7 février 2024.

DELIBERATION N° 2024-14

Objet de la délibération : **Approbation du compte de gestion 2023**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	47
Votants	54
Dont pouvoir	7

Date de la convocation	
	21/03/2024

Date d'affichage	
	12/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 3 avril à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 21 mars 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF
 T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE
 T3 : M. Benoît BLANC, M. Ikkal KHLAS, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA
 T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Francis GUERRIER, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD
 T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT
 T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE
 T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, M. Michael ROUSSEAU
 T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN
 EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS
 Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à M. Dany ROUGERIE
 M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
 M. Alban LANSSELLE donne pouvoir à M. POTEAU
 M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean Daniel BEAUDI
 M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. Didier FENOUILLET
 Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. Michel LEGRAND

Délégués excusés :

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Yves DELAYE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Gilles DURAND, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Ali KAMECHE, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L.5212-16, L.5711-1 et suivants ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu le budget primitif pour l'année 2023, adopté par délibération n°2023-38 du 6 avril 2023 ;
Vu les décisions modificatives n°1 du comité syndical du 21 juin 2023, n°2 du comité syndical du 27 septembre 2023 et n°3 du comité syndical du 30 novembre 2023 ;
Vu le compte de gestion 2023 mis à disposition ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECLARE que le compte de gestion du SDESM dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2023.

DELIBERATION N° 2024-15

Objet de la délibération : **Approbation du compte administratif 2023**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	46
Votants	53
Dont pouvoir	7

Date de la convocation	21/03/2024
------------------------	------------

Date d'affichage	12/04/2024
------------------	------------

L'an deux mille vingt-quatre le 3 avril à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 21 mars 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE

T3 : M. Benoît BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Francis GUERRIER, M. Francis ROUSSET,

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT

T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, M. Michael ROUSSEAU

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN

EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à M. Dany ROUGERIE

M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean Daniel BEAUDI

M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. Didier FENOUILLET

Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. Michel LEGRAND

Délégués excusés :

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU,

M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU,

M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Yves DELAYE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU,

Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Gilles DURAND,

M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Ali KAMECHE, M. José GALLARDO,

M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER,

M. Franck MARECHAL, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI,

Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI,

M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN,

M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, Mme Cathy VEIL,

M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Monsieur YVROUD, le président, quitte la salle et ne prend pas part au vote.
M. Christian POTEAU, 1^{er} vice-président prend la présidence de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L.5212-16, L.5711-1 et suivants ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne
Vu le budget primitif pour l'année 2023, adopté par délibération n°2023-38 du 6 avril 2023 ;
Vu les décisions modificatives n°1 du comité syndical du 21 juin 2023, n°2 du comité syndical du 27 septembre 2023 et n°3 du comité syndical du 30 novembre 2023 ;

Le Comité Syndical,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Pierre YVROUD, Président en exercice, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré et les décisions modificatives 1,2 et 3,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon les tableaux suivants :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	3 415 355,86			1 325 070,44	3 415 355,86	1 325 070,44
Opérations de l'exercice	26 205 910,57	27 455 866,19	9 704 391,92	13 732 754,30	35 910 302,49	41 188 620,49
Totaux	29 621 266,43	27 455 866,19	9 704 391,92	15 057 824,74	39 325 658,35	42 513 690,93
Résultats de clôture	2 165 400,24			5 353 432,82	2 165 400,24	5 353 432,82
Restes à réaliser	16 510 946,16	16 831 351,24			16 510 946,16	16 831 351,24
Totaux	18 676 346,40	16 831 351,24	0,00	5 353 432,82	18 676 346,40	22 184 784,06
Résultats définitifs	1 844 995,16			5 353 432,82		3 508 437,66

CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les identifications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2023.

DELIBERATION N° 2024-16

Objet de la délibération : **Affectation du résultat de l'exercice 2023**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	47
Votants	54
Dont pouvoir	7

Date de la convocation	21/03/2024
------------------------	------------

Date d'affichage	12/04/2024
------------------	------------

L'an deux mille vingt-quatre le 3 avril à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 21 mars 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF
 T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE
 T3 : M. Benoît BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA
 T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Francis GUERRIER, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD
 T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT
 T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE
 T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, M. Michael ROUSSEAU
 T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN
 EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS
 Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à M. Dany ROUGERIE
 M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
 M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU
 M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean Daniel BEAUDI
 M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. Didier FENOUILLET
 Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. Michel LEGRAND

Délégués excusés :

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Yves DELAYE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Gilles DURAND, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Ali KAMECHE, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L.5212-10, L.5711-1 et suivants ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le compte administratif, adopté ce jour par délibération ;

Après en avoir délibéré,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

Constatant que le compte administratif 2023 présente un excédent de fonctionnement de 4 028 362,38 euros ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement à affecter :	5 353 432.82 €
Solde d'exécution d'investissement :	- 2 165 400.24 €
Reste à réaliser dépenses :	- 16 510 946.16 €
Reste à réaliser recettes :	<u>+ 16 831 351.24 €</u>
Solde :	- 1 844 995.16 €
Besoin de financement :	- 1 844 995.16 €
Affectation au 1068 :	1 844 995.16 €
Report au fonctionnement au R002	3 508 437.66 €

DELIBERATION N° 2024-17

Objet de la délibération : **Approbation du budget primitif pour l'année 2024 (modifiée suite à erreur de plume)**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	47
Votants	54
Dont pouvoir	7

Date de la convocation	21/03/2024
------------------------	------------

Date d'affichage	12/04/2024
------------------	------------

L'an deux mille vingt-quatre le 3 avril à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 21 mars 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF
 T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE
 T3 : M. Benoît BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA
 T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Francis GUERRIER, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD
 T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT
 T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE
 T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, M. Michael ROUSSEAU
 T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN
 EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS
 Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à M. Dany ROUGERIE
 M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
 M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU
 M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean Daniel BEAUDI
 M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. Didier FENOUILLET
 Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. Michel LEGRAND

Délégués excusés :

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Yves DELAYE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Gilles DURAND, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Ali KAMECHE, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.2312-1,
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération n° 2024-02 du comité syndical du 7 février 2024 approuvant le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 et constatant la tenue du débat d'orientation budgétaire,
Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 ;
Vu le projet de budget primitif, présenté par monsieur le président pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ADOPTE le budget primitif pour l'année 2024 par un vote par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, selon les tableaux ci-dessous ;

AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer la fongibilité des crédits et à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, sans pouvoir excéder 7,5 % des crédits de chaque chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	BUDGET 2024
011 Charges à caractère général	2 056 538,20
012 Charges de personnel	3 082 200,00
014 Atténuations de produits	0,00
65 Autres charges des gestion courante	972 327,00
66 Charges financières	265 600,00
67 Charges exceptionnelles	1 000,00
68 Dotations aux amortissements et provision	40 900,00
023 Virement à la section d'investissement	5 125 223,46
042 Opérations d'ordre transfert entre sections	3 600 000,00
D002 Résultat reporté	0,00
TOTAL	15 143 788,66

RECETTES	BUDGET 2024
013 Remboursement de charges salariales	37 793,00
70 Produits des services, du domaines et ventes divers	311 000,00
731 Impositions directes	8 500 000,00
74 Dotation, subventions, participations	937 475,00
75 Autres produits de gestion courante	989 130,00
76 Produits financiers	0,00
77 Produits exceptionnels	5 000,00
78 Reprises sur amortissements et provisions	5 263,00
042 Opérations d'ordre transfert entre sections	849 690,00
043 Opération d'ordre à l'intérieur de la secteur	0,00
R002 Résultat reporté	3 508 437,66
TOTAL	15 143 788,66

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	BUDGET 2024
16 Emprunts et dettes	1 139 600,00
13 Remboursement de subventions	0,00
20 Immobilisations incorporelles	8 000,00
21 immobilisations corporelles	1 114 858,73
204 Subventions versées	1 213 010,61
23 Immobilisations en cours	9 772 334,90
26 Participations et créances rattachées à des participations	1 198 000,00
27 Créances/transfert de droit (TVA)	142 342,00
45 Comptabilité distinctes rattachée	7 867 130,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	849 690,00
041 Opérations d'ordre section d'investissement	1 537 284,54
D001 Solde d'exécution négatif reporté	2 165 400,24
RESTES A REALISER	16 510 946,16
TOTAL	43 518 597,18

RECETTES	BUDGET 2024
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 927 253,16
13 Subventions d'équipement	4 421 427,15
16 Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00
27 Créances/transfert de droit (TVA)	1 216 157,61
45 Comptabilité distincte rattachée	7 859 900,02
024 Produits des cessions	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	5 125 223,46
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 600 000,00
041 Opérations d'ordre section d'investissement	1 537 284,54
R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
RESTE A REALISER	16 831 351,24
TOTAL	43 518 597,18

BALANCE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2024
- Dépenses	43 518 597,18 €
Opérations réelles	38 966 222,40 €
Opérations d'ordre	2 386 974,54 €
D001 Solde d'exécution négatif reporté	2 165 400,24 €
-Recettes	43 518 597,18 €
Opération réelles	31 411 094,02 €
Opération d'ordre	10 262 508,00 €
Affectation au compte 1068	1 844 995,16 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2024
- Dépenses	15 143 788,66 €
Opérations réelles	6 418 565,20 €
Opérations d'ordre	8 725 223,46 €
-Recettes	15 143 788,66 €
Opération réelles	10 785 661,00 €
Opération d'ordre	849 690,00 €
R002 résultat reporté	3 508 437,66 €

DELIBERATION N° 2024-18

Objet de la délibération : **Constitution d'une provision pour créances douteuses**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	47
Votants	54
Dont pouvoir	7

Date de la convocation
21/03/2024

Date d'affichage
12/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 3 avril à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 21 mars 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF
T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE
T3 : M. Benoît BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA
T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Francis GUERRIER, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT
T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE
T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, M. Michael ROUSSEAU
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN
EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS
Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à M. Dany ROUGERIE
M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean Daniel BEAUDI
M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. Didier FENOUILLET
Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. Michel LEGRAND

Délégués excusés :

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Yves DELAYE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Gilles DURAND, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Ali KAMECHE, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la nomenclature comptable M57 ;

Considérant que la méthode retenue pour fixer le montant de la provision à constater peut être l'application d'un taux de non-recouvrement en fonction de l'ancienneté de la créance ;

Considérant que l'état des recettes à recouvrer au 31 décembre 2023, transmis par le trésorier, laisse apparaître des sommes dont le recouvrement est potentiellement compromis ;

Considérant que la provision pour créances douteuses constituée les années précédentes et figurant au compte 4911 est de 7 024,74 euros ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster cette provision au vu de l'état des recettes à recouvrer ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AJUSTE, pour l'exercice comptable de l'année 2024, la dotation aux provisions des créances douteuses, à partir de la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation, applicables de la manière suivante :

Exercice de prise en charge de la créance	Reste à recouvrer	% risque théorique de non-recouvrement	Montant à provisionner
2019 et antérieurs	0.00 €	100.00%	0.00
2020	24.60 €	75.00 %	18.45
2021	1 148.05 €	50.00 %	574.07
2022	4 399,38 €	25.00 %	1 168.60
TOTAL			1 761,32

DECIDE d'ajuster la provision pour risques pour un montant total de 1 761,32 euros au titre de 2024 avec une reprise de 5 263 euros.

PRECISE que cette provision fera l'objet d'un examen annuel, à la suite de la transmission par le Comptable Public, d'un état de restes à recouvrer, arrêté au 31 décembre N.

DIT que la collectivité est autorisée à reprendre la provision ainsi constituée, à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

DELIBERATION N° 2024-19

Objet de la délibération : **Inscription de provisions pour contentieux**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	47
Votants	54
Dont pouvoir	7

Date de la convocation	21/03/2024
------------------------	------------

Date d'affichage	12/04/2024
------------------	------------

L'an deux mille vingt-quatre le 3 avril à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 21 mars 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE

T3 : M. Benoît BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Francis GUERRIER, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT

T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, M. Michael ROUSSEAU

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN
EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à M. Dany ROUGERIE

M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean Daniel BEAUDI

M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. Didier FENOUILLET

Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. Michel LEGRAND

Délégués excusés :

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU,

M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU,

M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Yves DELAYE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU,

Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Gilles DURAND,

M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Ali KAMECHE, M. José GALLARDO,

M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER,

M. Franck MARECHAL, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI,

Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI,

M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN,

M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, Mme Cathy VEIL,

M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la nomenclature comptable M57 ;

Considérant que le SDESM fait parfois l'objet de plaintes de la part de riverains dans le cadre des opérations portant sur les réseaux basse tension et que la quasi-totalité de ces plaintes est classée après une première expertise contradictoire menée en collaboration avec nos assureurs ;

Considérant que la nomenclature comptable M57 préconise d'inscrire en dépense les provisions pour contentieux correspondant aux sommes susceptibles d'être versées par le SDESM s'il devait être la partie perdante ;

Considérant que le SDESM est en contentieux avec un riverain pour un chantier d'enfouissement sous maîtrise d'ouvrage du syndicat sur la commune de Boissise-la-Bertrand, et que ce contentieux devrait être jugé en 2024 par le tribunal administratif de Melun ;

Considérant qu'un contentieux avec SMTHD, concessionnaire de Seine et Marne Numérique, est susceptible d'intervenir à la suite de l'application de pénalités pour des retards de chantiers dans des opérations d'enfouissement coordonné de réseaux ;

Considérant qu'il est nécessaire de provisionner une somme afin d'anticiper la charge probable de litige, à hauteur des risques estimés ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de fixer une provision pour contentieux s'élevant à 40 900 € pour l'année 2024.

DELIBERATION N° 2024-20

Objet de la délibération : **Fonds de concours versés aux communes adhérentes pour le groupement de commandes de maintenance de l'éclairage public à compter du 1er janvier 2024**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	47
Votants	54
Dont pouvoir	7

Date de la convocation	
	21/03/2024

Date d'affichage	
	12/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 3 avril à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 21 mars 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF
T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE
T3 : M. Benoît BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA
T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Francis GUERRIER, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT
T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE
T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, M. Michael ROUSSEAU
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN
EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS
Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à M. Dany ROUGERIE
M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean Daniel BEAUDI
M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. Didier FENOUILLET
Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. Michel LEGRAND

Délégués excusés :

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Yves DELAYE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Gilles DURAND, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Ali KAMECHE, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5212-26 ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération n°2018-74 du comité syndical du 28 novembre 2018 relative à la subvention versée aux communes adhérentes au groupement de commandes maintenance éclairage public, conditionnée à l'utilisation de l'outil informatique de GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur) ;
Vu la délibération n°2021-19 du comité syndical du 1^{er} avril 2021 relative aux procédures de paiement des subventions versées aux communes adhérentes au groupement de commandes de maintenance de l'éclairage public ;
Vu la délibération n°2023-34 du 6 avril 2023 relative au taux du fonds de concours versé à compter de 2023 aux communes adhérentes ;
Vu les annexes précisant le montant versé chaque trimestre par commune pour chacun des six lots du groupement de commande pour la maintenance de l'éclairage public ;
Considérant que le SDESM soutient financièrement les communes pour la maintenance de leur patrimoine d'éclairage public, dès lors qu'elles sont adhérentes au groupement de commande de maintenance de l'éclairage public et que le syndicat perçoit le produit de la part communale de la TICFE pour les communes concernées ;
Considérant que le fonds de concours est versé en tenant compte de l'inventaire du patrimoine lumineux de chaque commune, établi par les entreprises titulaires de chacun des lots du groupement de commande ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de verser un fonds de concours pour les dépenses de fonctionnement couvrant les prestations G0 et G2 du marché n°2022SDESM02, pour les communes membres du groupement de commandes pour lesquelles le SDESM perçoit leur part communale de la TICFE à hauteur de 75% du montant HT des prestations G0 et G2 applicables aux communes concernées, selon les annexes ci-jointes.

DECIDE du versement de ce fonds de concours à compter du 1^{er} janvier 2024.

AUTORISE le président à prendre tout acte ou mesure nécessaire à cet effet.

DELIBERATION N° 2024-21

Objet de la délibération : **Avenant n°8 du contrat de concession Gaz et au dispositif « contrat pivot »**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	47
Votants	53
Dont pouvoir	7

Date de la convocation	21/03/2024
------------------------	------------

Date d'affichage	12/04/2024
------------------	------------

L'an deux mille vingt-quatre le 3 avril à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 21 mars 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF
 T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE
 T3 : M. Benoît BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA
 T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Francis GUERRIER, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD
 T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT
 T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE
 T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, M. Michael ROUSSEAU
 T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN
 EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS
 Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à M. Dany ROUGERIE
 M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
 M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU
 M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean Daniel BEAUDI
 M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. Didier FENOUILLET
 Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. Michel LEGRAND

Délégués excusés :

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Yves DELAYE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Gilles DURAND, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Ali KAMECHE, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Energie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le traité de concession gaz signé le 07 décembre 2018 entre le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne et GrDF ;

Vu l'avenant n°6 dudit traité de concession, signé le 12 décembre 2023 ;

Considérant les négociations entre GrDF, France Urbaine et la FNCCR ayant abouti à l'élaboration d'un nouveau modèle de contrat de concession intégrant les problématiques de transition énergétique et écologique en date du 8 juin 2022 ;

Considérant que le SDESM a entamé son propre cycle de négociation avec GrDF pour intégrer par voie d'avenant dans la concession en cours d'exécution les principales innovations du nouveau contrat ;

Considérant les principales évolutions apportées par l'avenant :

- La modification du périmètre de la Convention de Concession afin d'intégrer les communes de Bréau et Dammartin-en-Goële.
- Le renforcement de la gouvernance avec la définition d'un schéma directeur des investissements décliné en plans pluriannuels d'investissement d'une durée de cinq années.
- La création d'un chapitre sur les ambitions en matière de transition écologique et énergétique.
- L'engagement du concessionnaire d'informer l'autorité concédante en cas de modification du cadre législatif, réglementaire ou régulateur impactant de manière substantielle la distribution publique de gaz.
- La possibilité d'adapter par avenant la situation contractuelle selon certaines circonstances.
- La modification du Cahier des Charges de Concession et de ses annexes.
- L'ajout d'un article sur le terme de regroupement.
- La création de nouveaux indicateurs de performance.
- La revalorisation de la redevance R1.

Vu le projet d'avenant n°8 au contrat de concession ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le projet d'avenant n°8 au contrat de concession avec GRDF.

AUTORISE le président à signer l'avenant, et tout acte ou document nécessaire à son exécution ou à sa modification.

DELIBERATION N° 2024-22

Objet de la délibération : **Avenant n°1 au contrat de concession pour la distribution publique en gaz pour la commune de Bréau**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	47
Votants	53
Dont pouvoir	7

Date de la convocation	
	21/03/2024

Date d'affichage	
	12/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 3 avril à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 21 mars 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF
T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE
T3 : M. Benoît BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA
T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Francis GUERRIER, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT
T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE
T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, M. Michael ROUSSEAU
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN
EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS
Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à M. Dany ROUGERIE
M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean Daniel BEAUDI
M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. Didier FENOUILLET
Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. Michel LEGRAND

Délégués excusés :

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Yves DELAYE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Gilles DURAND, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Ali KAMECHE, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Energie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le traité de concession gaz signé le 07 décembre 2018 entre le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne et GrDF ;

Vu l'avenant n°6 dudit traité de concession, signé le 12 décembre 2023 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bréau du 6 novembre 2023, par laquelle celle-ci demande le transfert au SDESM de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz ;

Vu le projet d'avenant n°1 au contrat de concession ci-annexé ;

Considérant que le présent avenant a pour objet d'intégrer le nouveau modèle de contrat de concession intégrant notamment les problématiques de transition énergétique et écologique ;

Considérant les principales évolutions apportées par l'avenant :

- La revalorisation de la redevance R1.
- Le renforcement de la gouvernance avec la définition d'un schéma directeur des investissements décliné en plans pluriannuels d'investissement d'une durée de cinq années.
- L'intégration dans la concession des compteurs, postes de livraison et d'injection.
- La création d'un chapitre sur les ambitions en matière de transition écologique et énergétique.
- La création d'un chapitre Sécurité avec des données plus précises sur la maintenance du réseau et la création d'un indicateur « radar de sécurité ».
- Des données économiques et comptables supplémentaires (dont le niveau des provisions pour renouvellement utilisées).
- La création de nouveaux indicateurs de performance.
- L'intégration de clauses de pénalités.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au contrat de concession avec GRDF pour la commune de Bréau.

AUTORISE le président à signer l'avenant, et tout acte ou document nécessaire à son exécution ou à sa modification.

DELIBERATION N° 2024-23

Objet de la délibération : **Avenant n°1 au contrat de concession pour la distribution publique en gaz pour la commune de Dammartin-en-Goële**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	47
Votants	53
Dont pouvoir	7

Date de la convocation	
	21/03/2024

Date d'affichage	
	12/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 3 avril à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 21 mars 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF
 T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE
 T3 : M. Benoît BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA
 T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Francis GUERRIER, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD
 T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT
 T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE
 T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, M. Michael ROUSSEAU
 T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN
 EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS
 Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à M. Dany ROUGERIE
 M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
 M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU
 M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean Daniel BEAUDI
 M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. Didier FENOUILLET
 Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. Michel LEGRAND

Délégués excusés :

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Yves DELAYE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Gilles DURAND, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Ali KAMECHE, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Energie ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu le traité de concession gaz signé le 07 décembre 2018 entre le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne et GrDF ;
Vu l'avenant n°6 dudit traité de concession, signé le 12 décembre 2023 ;
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Dammartin-en-Goële du 16 décembre 2022, par laquelle celle-ci demande son adhésion au SDESM et le transfert de compétence de distribution publique de gaz au SDESM ;
Vu le projet d'avenant n°1 au contrat de concession ci-annexé ;

Considérant que le présent avenant a pour objet d'intégrer le nouveau modèle de contrat de concession intégrant notamment les problématiques de transition énergétique et écologique ;

Considérant les principales évolutions apportées par l'avenant :

- La revalorisation de la redevance R1
- Le renforcement de la gouvernance avec la définition d'un schéma directeur des investissements décliné en plans pluriannuels d'investissement d'une durée de cinq années.
- L'intégration dans la concession des compteurs, postes de livraison et d'injection.
- La création d'un chapitre sur les ambitions en matière de transition écologique et énergétique.
- La création d'un chapitre Sécurité avec des données plus précises sur la maintenance du réseau et la création d'un indicateur « radar de sécurité ».
- Des données économiques et comptables supplémentaires (dont le niveau des provisions pour renouvellement utilisées).
- La création de nouveaux indicateurs de performance.
- L'intégration de clauses de pénalités.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au contrat de concession avec GRDF pour la commune de Dammartin-en-Goële

AUTORISE le président à signer l'avenant, et tout acte ou document nécessaire à son exécution ou à sa modification.

DELIBERATION N° 2024-24

Objet de la délibération : **Avenant n°9 au contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	47
Votants	54
Dont pouvoir	7

Date de la convocation	
	21/03/2024

Date d'affichage	
	12/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 3 avril à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 21 mars 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF

T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE

T3 : M. Benoît BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Francis GUERRIER, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT

T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, M. Michael ROUSSEAU

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN
EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à M. Dany ROUGERIE

M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean Daniel BEAUDI

M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. Didier FENOUILLET

Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. Michel LEGRAND

Délégués excusés :

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU,

M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU,

M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Yves DELAYE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU,

Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Gilles DURAND,

M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Ali KAMECHE, M. José GALLARDO,

M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER,

M. Franck MARECHAL, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI,

Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI,

M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN,

M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, Mme Cathy VEIL,

M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Energie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral de Seine-et-Marne n°2024-DRCL/BLI n°1 du 15 janvier 2024 constatant l'adhésion de la commune de Dammartin-en-Goële au SDESM ;

Vu la convention de concession signée le 9 décembre 2014 entre le SDESM, EDF et ERDF (devenue Enedis) pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés ;

Vu l'avenant n°9 au contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés du Syndicat Départemental des Energie de Seine-et-Marne ci-annexé ;

Considérant que cet avenant porte sur l'intégration dans le périmètre de la concession de la commune de Dammartin-en-Goële, nouvellement adhérente au SDESM ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'avenant n°9 au contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés du Syndicat Départemental des Energie de Seine-et-Marne.

AUTORISE le président à signer le présent avenant ainsi que tout document s'y rapportant

Objet de la délibération : **Adhésion de la commune de Brie Comte Robert**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	47
Votants	54
Dont pouvoir	7

Date de la convocation
21/03/2024

Date d'affichage
12/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 3 avril à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 21 mars 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF
T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE
T3 : M. Benoît BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA
T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Francis GUERRIER, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT
T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE
T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, M. Michael ROUSSEAU
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN
EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS
Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à M. Dany ROUGERIE
M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean Daniel BEAUDI
M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. Didier FENOUILLET
Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. Michel LEGRAND

Délégués excusés :

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Yves DELAYE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Gilles DURAND, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Ali KAMECHE, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-16 relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Brie Comte Robert du 5 mars 2024 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

Considérant que la commune de Brie Comte Robert souhaite adhérer pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Brie Comte Robert est propriétaire de 4 bornes de recharge, qu'elle exploite directement sans contrat d'exploitation-maintenance ;

Considérant que la commune de Brie Comte Robert versera une contribution annuelle au SDESM, composée d'un montant fixe et d'un montant variable, le montant à verser en 2024 sera calculée au *prorata temporis*, à la date de notification de l'arrêté préfectoral constatant cette adhésion ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Brie Comte Robert pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

AUTORISE monsieur le président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur cette demande d'adhésion et d'élargissement du périmètre du syndicat.

DIT que la commune de Brie Comte Robert versera, à compter de la date de l'arrêté préfectoral constatant l'adhésion, une contribution annuelle au SDESM.

DIT que la commune de Brie Comte Robert sera rattachée au territoire T3 Brie Centrale.

AUTORISE le président à signer tout document afférent à cette adhésion et en particulier au transfert de la propriété des bornes de recharge existantes et des contrats associés, renseignés en annexe.

DELIBERATION N° 2024-26

Objet de la délibération : **Adhésion de la commune de Le Pin**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	47
Votants	54
Dont pouvoir	7

Date de la convocation	21/03/2024
------------------------	------------

Date d'affichage	12/04/2024
------------------	------------

L'an deux mille vingt-quatre le 3 avril à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 21 mars 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF
 T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE
 T3 : M. Benoît BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA
 T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Francis GUERRIER, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD
 T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT
 T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE
 T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, M. Michael ROUSSEAU
 T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN
 EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS
 Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à M. Dany ROUGERIE
 M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
 M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU
 M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean Daniel BEAUDI
 M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. Didier FENOUILLET
 Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. Michel LEGRAND

Délégués excusés :

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Yves DELAYE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Gilles DURAND, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Ali KAMECHE, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18 relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Le Pin du 21 mars 2024 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

Considérant que la commune de Le Pin est représentée au sein du SDESM par le syndicat mixte intercommunal d'énergies en réseau du canton de Claye-Souilly en représentation substitution pour l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;

Considérant que la commune de Le Pin souhaite adhérer directement au SDESM pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Le Pin ne dispose pas d'équipement ou de contrat à transférer au titre de cette compétence ;

Considérant que le SDESM exploite des infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans certaines de ses communes adhérentes qui lui ont transféré cette compétence ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Le Pin pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

AUTORISE Monsieur le président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur cette demande d'adhésion et d'élargissement du périmètre du syndicat.

DIT que la commune de Le Pin sera rattachée au territoire T2 Nord-Ouest Seine et Marnais

AUTORISE le président à signer tout document afférent à cette adhésion

DELIBERATION N° 2024-27

Objet de la délibération : **Adhésion de la commune de Saâcy-sur-Marne**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	47
Votants	54
Dont pouvoir	7

Date de la convocation	21/03/2024
------------------------	------------

Date d'affichage	12/04/2024
------------------	------------

L'an deux mille vingt-quatre le 3 avril à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 21 mars 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF
 T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE
 T3 : M. Benoît BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA
 T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Francis GUERRIER, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD
 T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT
 T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE
 T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, M. Michael ROUSSEAU
 T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN
 EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS
 Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à M. Dany ROUGERIE
 M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
 M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU
 M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean Daniel BEAUDI
 M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. Didier FENOUILLET
 Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. Michel LEGRAND

Délégués excusés :

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Yves DELAYE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Gilles DURAND, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Ali KAMECHE, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18 relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune Saâcy-sur-Marne du 23 mars 2024 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

Considérant que la commune de Saâcy sur Marne est représentée au sein du SDESM par la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie pour l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;

Considérant que la commune de Saâcy sur Marne souhaite adhérer directement au SDESM pour l'exercice de la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Saâcy sur Marne ne dispose pas d'équipement ou de contrat à transférer au titre de cette compétence.

Considérant que la commune de Saâcy sur Marne souhaite également adhérer au SDESM pour la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique de Gaz ;

Considérant que le SDESM exploite des infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans certaines de ses communes adhérentes qui lui ont transféré cette compétence ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Saâcy sur Marne pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

APPROUVE l'adhésion de la commune de Saâcy sur Marne pour la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique de Gaz.

AUTORISE Monsieur le président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur cette demande d'adhésion et d'élargissement du périmètre du syndicat.

DIT que la commune de Saâcy sur Marne sera rattachée au territoire T8 Coulommiers Pays de Brie

AUTORISE le président à signer tout document afférent à cette adhésion.

DELIBERATION N° 2024-28

Objet de la délibération : **Adhésion de la commune de Charny**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	47
Votants	54
Dont pouvoir	7

Date de la convocation	21/03/2024
------------------------	------------

Date d'affichage	12/04/2024
------------------	------------

L'an deux mille vingt-quatre le 3 avril à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 21 mars 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF
 T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE
 T3 : M. Benoît BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA
 T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Francis GUERRIER, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD
 T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT
 T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE
 T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, M. Michael ROUSSEAU
 T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN
 EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS
 Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à M. Dany ROUGERIE
 M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
 M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU
 M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean Daniel BEAUDI
 M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. Didier FENOUILLET
 Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. Michel LEGRAND

Délégués excusés :

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Yves DELAYE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Gilles DURAND, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Ali KAMECHE, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18 relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Charny du 14 mars 2024 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

Considérant que la commune de Charny est représentée au sein du SDESM par le syndicat mixte intercommunal d'énergies en réseau du canton de Claye-Souilly en représentation substitution pour l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;

Considérant que la commune de Charny souhaite adhérer directement au SDESM pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que la commune de Charny ne dispose pas d'équipement ou de contrat à transférer au titre de cette compétence ;

Considérant que le SDESM exploite des infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans certaines de ses communes adhérentes qui lui ont transféré cette compétence ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Charny pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

AUTORISE Monsieur le président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur cette demande d'adhésion et d'élargissement du périmètre du syndicat.

DIT que la commune de Charny sera rattachée au territoire T2 Nord-Ouest Seine et Marnais

AUTORISE le président à signer tout document afférent à cette adhésion

DELIBERATION N° 2024-29

Objet de la délibération : **Adhésion de la communauté de communes Gâtinais Val de Loing**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	47
Votants	54
Dont pouvoir	7

Date de la convocation	21/03/2024
------------------------	------------

Date d'affichage	12/04/2024
------------------	------------

L'an deux mille vingt-quatre le 3 avril à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 21 mars 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF
 T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE
 T3 : M. Benoît BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA
 T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Francis GUERRIER, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD
 T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT
 T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE
 T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, M. Michael ROUSSEAU
 T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN
 EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS
 Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à M. Dany ROUGERIE
 M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
 M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU
 M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean Daniel BEAUDI
 M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. Didier FENOUILLET
 Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. Michel LEGRAND

Délégués excusés :

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Yves DELAYE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Gilles DURAND, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Ali KAMECHE, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18 du relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2022-50 du comité syndical du 29 juin 2022 relatif aux contributions financières annuelles des EPCI adhérents ;

Vu la délibération n°2024-03 du comité syndical du 7 février 2024 relatif aux contributions budgétaire 2024 des communes percevant la part communale de l'accise sur l'électricité et des EPCI adhérents ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Gâtinais Val de Loing du 30 avril 2023 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

Vu la délibération n° 2023-57 du comité syndical du 21 juin 2023 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing pour la compétence « étude, travaux et exploitation de toute installation produisant des énergies de source renouvelable »

Considérant que les deux délibérations d'adhésion ont fait l'objet d'une observation préfectorale recommandant à la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing de préciser ses statuts et de modifier son intérêt communautaire ;

Considérant que par délibération du conseil communautaire, la communauté de communes Gâtinais Val de Loing du 18 septembre 2023 a modifié son intérêt communautaire en matière de « protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » pour correspondre à la compétence transférée ;

Considérant que la communauté de communes de Gâtinais Val de Loing souhaite toujours adhérer pour la compétence « Étude, travaux et exploitation de toute installation produisant des énergies de source renouvelable » prévue à l'article 3.2 des statuts du SDESM ;

Considérant que, pour la communauté de communes de Gâtinais Val de Loing, toutes les communes sont adhérentes au SDESM, aucune contribution financière annuelle ne sera donc versée au SDESM ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ANNULE la délibération n° 2023-57 du 21 juin 2023.

APPROUVE l'adhésion de la communauté de communes de Gâtinais Val de Loing pour la compétence « Étude, travaux et exploitation de toute installation produisant des énergies de source renouvelable ».

AUTORISE monsieur le président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur cette demande d'adhésion et d'élargissement du périmètre du syndicat.

DIT que la communauté de communes Gâtinais Val de Loing ne versera pas de contribution annuelle au SDESM à compter de la date de l'arrêté préfectoral constatant l'adhésion.

DELIBERATION N° 2024-30

Objet de la délibération : **Modification du nombre d'assesseurs**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	47
Votants	54
Dont pouvoir	7

Date de la convocation	21/03/2024
------------------------	------------

Date d'affichage	12/04/2024
------------------	------------

L'an deux mille vingt-quatre le 3 avril à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 21 mars 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF
T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE
T3 : M. Benoît BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA
T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Francis GUERRIER, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT
T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE
T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, M. Michael ROUSSEAU
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN
EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS
Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à M. Dany ROUGERIE
M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean Daniel BEAUDI
M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. Didier FENOUILLET
Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. Michel LEGRAND

Délégués excusés :

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Yves DELAYE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Gilles DURAND, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Ali KAMECHE, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2020-100 du comité syndical du 14 octobre 2020 déterminant le nombre d'assesseurs à 3 ;

Vu le règlement intérieur des assemblées, modifié par délibération du comité syndical en date du 09 mars 2023 ;

Considérant les statuts du SDESM et les dispositions du code général des collectivités territoriales, le bureau syndical peut être composé de délégués qui n'ont pas la qualité de président ou de vice-présidents ;

Considérant que seuls le président et les vice-présidents ont voix délibérative au sein du bureau syndical ;

Considérant l'intérêt pour le SDESM de désigner jusqu'à 5 assesseurs ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ANNULE la délibération n°2020-100 du comité syndical du 14 octobre 2020.

DECIDE de fixer le nombre d'assesseurs à cinq (5) au lieu de trois (3).

DELIBERATION N° 2024-31

Objet de la délibération : **Election du 4^{ème} assesseur**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	47
Votants	54
Dont pouvoir	7

Date de la convocation	21/03/2024
------------------------	------------

Date d'affichage	12/04/2024
------------------	------------

L'an deux mille vingt-quatre le 3 avril à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 21 mars 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF
 T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE
 T3 : M. Benoît BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA
 T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Francis GUERRIER, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD
 T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT
 T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE
 T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, M. Michael ROUSSEAU
 T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN
 EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS
 Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à M. Dany ROUGERIE
 M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
 M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU
 M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean Daniel BEAUDI
 M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. Didier FENOUILLET
 Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. Michel LEGRAND

Délégués excusés :

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Yves DELAYE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Gilles DURAND, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Ali KAMECHE, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Considérant qu'il est proposé de pourvoir au poste d'assesseur n°4.

Est enregistrée la candidature de M. Pascal MACHU.

Le président propose un vote à main levée, approuvé à l'unanimité.

M. Pascal MACHU est proclamé assesseur, et est immédiatement installé.

DELIBERATION N° 2024-32

Objet de la délibération : **Election du 5^{ème} assesseur**

Nombre de membres	
Composant le comité	91
Membres compétents en exercice	88
Présents	47
Votants	54
Dont pouvoir	7

Date de la convocation	21/03/2024
------------------------	------------

Date d'affichage	12/04/2024
------------------	------------

L'an deux mille vingt-quatre le 3 avril à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 21 mars 2024 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF
 T2 : M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE
 T3 : M. Benoît BLANC, M. Ikbal KHLAS, M. Christophe MARTINET, M. Manuel MEDEIROS, M. Francis OUDOT, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES, M. François VENANZUOLA
 T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Romain COQUERY, M. DOUCE Philippe, M. Michel GARD, M. Francis GUERRIER, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD
 T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Segundo COFRECES, M. François FORTIN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT
 T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE
 T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, M. Michael ROUSSEAU
 T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN
 EPCI : M. Alexandre DENAMIEL

Délégués représentés :

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS
 Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à M. Dany ROUGERIE
 M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à Mme Claire CAMIN
 M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. POTEAU
 M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Jean Daniel BEAUDI
 M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. Didier FENOUILLET
 Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. Michel LEGRAND

Délégués excusés :

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Yves DELAYE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Gilles DURAND, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Ali KAMECHE, M. José GALLARDO, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Frédéric OBRINGER, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, Mme Cathy VEIL, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Considérant qu'il est proposé de pourvoir au poste d'assesseur n°5.

Est enregistrée la candidature de M. Julien AGUIN.

Le président propose un vote à main levée, approuvé à l'unanimité.

M. Julien AGUIN est proclamé assesseur, et est immédiatement installé.